



Sans-Papiers

« Sans-papiers », « Clandestins », « Irréguliers », « Illégaux »... autant de noms pour désigner ces travailleurs et ces personnes sans droit, vivant dans l'ombre de notre société, dans cette Belgique en sous-sol (« *Belgique en sous-sol : immigration, traite et crime organisé* » de F. Loore & J.-Y. Tistaert, éd. Racine, 2007), dont nombre d'entre eux sont exploités par des employeurs peu scrupuleux.

Les « Sans-papiers » sont les personnes présentes sur le territoire d'un Etat et qui ne disposent pas ou plus d'un droit de séjour. On en distingue deux catégories :

- Les « Sans-papiers » qui, à un moment de leur présence en Belgique, ont disposé d'un titre de séjour légal (demande d'asile, visa d'étudiant, visa de touriste...) et qui, à l'expiration de l'autorisation temporaire de séjour, restent sur le territoire belge.
- Les « Clandestins » qui sont entrés et qui résident en Belgique de manière illégale.

Combien sont-ils ? 100.000 ? Plus ? Difficile à dire...

Pourquoi des « Sans-papiers » ?

Les « Sans-papiers » nous obligent à nous interroger sur la raison des flux migratoires. Pourquoi des hommes et des femmes quittent leur pays ? Guerre, violations des droits de l'homme, pauvreté (50% de la population mondiale survit avec moins de 2 dollars par jour)... poussent des êtres humains à fuir leur pays, et ce souvent au péril de leur vie. Ajoutons que les politiques commerciales et agricoles inéquitables menées par les pays riches affaiblissent les productions locales, aggravant encore la situation des habitants des pays pauvres. Les exemples du secteur de la pêche et de l'élevage de poulets au Sénégal sont éclairants à ce sujet.

Pourquoi le « stop migratoire » décrété par la Belgique en 1974 est une machine à créer des « Sans-papiers » ?

La FGTB prône l'instauration d'une Commission impartiale, indépendante et permanente, pour aboutir à une régularisation sur base de critères clairs et objectifs :

- Absence de décision dans le cadre de la demande d'asile après 3 ans de procédure.
- Impossibilité de retour.
- Maladie grave.
- Attaches durables nouées en Belgique notamment par le biais du travail, de l'école ou de la vie associative, etc.

Dans l'attente de la circulaire sur la régularisation promise par le gouvernement Leterme I, la FGTB exige un moratoire sur les expulsions.

Regards FGTB fait le point sur la question qui a dramatiquement refait la « Une » des médias lorsque des « Sans-papiers » ont été enfermés par la police bruxelloise alors qu'ils revendiquaient l'application d'un moratoire et lorsque Ebenizer Foleack Sontsa, ressortissant camerounais de 32 ans, est mort au centre fermé de Merksplas... ■

Dates de passage

Diffusion sur la **Une (RTBF)** ⇨ Samedi 7 juin 2008 à 10h30

Rediffusion sur la **Deux (RTBF)** ⇨ mercredi 11 juin 2008 vers 23h30

Extrait (10') : témoignages de « Sans-papiers », João et Etienne, sur la **Une (RTBF)** ⇨ Jeudi 19 juin 2008, après JT dernière